

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89400104.9**

⑤ Int. Cl.⁴: **B 65 H 35/10**

B 41 L 1/14, B 65 H 23/188

㉔ Date de dépôt: **12.01.89**

㉓ Priorité: **22.01.88 FR 8800733**

④③ Date de publication de la demande:
26.07.89 Bulletin 89/30

⑧④ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB LI LU NL

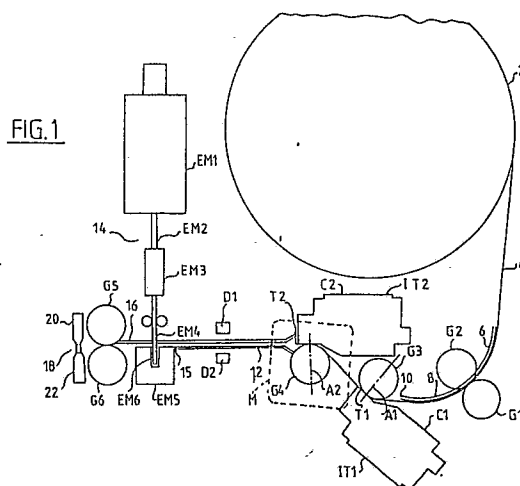
⑦① Demandeur: **ELECTRONIQUE SERGE DASSAULT**
55, quai Marcel Dassault
F-92214 Saint-Cloud (FR)

⑦② Inventeur: **Hibon, Jean-Claude**
Les Petits Prés 4, rue Einstein
F-78990 Elancourt (FR)

⑦④ Mandataire: **Plaçais, Jean-Yves et al**
Cabinet Netter 40, rue Vignon
F-75009 Paris (FR)

⑤④ Procédé et dispositif d'impression d'étiquettes de bagages, notamment pour transport aérien et étiquettes obtenues.

⑤⑦ Une bande de papier continu (4) présentant des lignes d'affaiblissement prédéterminées, au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons d'une étiquette à bagage défile d'abord à partir d'un magasin (2). Puis, une position de référence est prise sur l'étiquette. Ensuite, des informations voulues sont imprimées en deux postes successifs (IT1, IT2) sur chaque tronçon d'étiquette, d'une manière recto-verso. Enfin, l'étiquette ainsi complétée, est découpée, en sa ligne d'affaiblissement d'extrémité, en vue de la délivrance de cette étiquette.



Description

Procédé et dispositif d'impression d'étiquettes de bagages, notamment pour transport aérien et étiquettes obtenues.

L'invention concerne l'impression d'étiquettes spécialisées, en particulier d'une étiquette à bagage, notamment pour transport aérien.

On connaît des étiquettes à bagages pour le transport aérien qui sont des feuilles simples de papier portant sur l'une de leurs faces des informations relatives au possesseur du bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives au trajet suivi par le bagage. Généralement un moyen de fixation permet l'attache de l'étiquette autour de la poignée du bagage s'il s'agit d'une valise. Par exemple, le moyen de fixation est du type trou de serrure s'étendant à proximité d'une extrémité de l'étiquette. On passe dans ce trou de serrure l'autre extrémité de l'étiquette de manière à obtenir une boucle susceptible d'entourer la poignée du bagage.

De telles étiquettes ne sont pas satisfaisantes car les informations portées par lesdites étiquettes sont parfois masquées ou illisibles selon la position de la face imprimée de l'étiquette.

En effet, pour faciliter l'acheminement et le contrôle des bagages des postes d'enregistrement vers les soutes à bagages et réciproquement des soutes à bagages vers les postes de retrait de bagages, il est souhaitable que les informations portées par l'étiquette soient lisibles quelle que soit sa position sur le bagage.

Il est également souhaitable que ces informations soient lisibles à distance pour permettre un acheminement et un contrôle automatique des bagages. Une solution consiste à replier les deux extrémités d'une étiquette sur elles-mêmes et les coller en leurs faces internes exemptes d'information imprimée. L'étiquette ainsi réalisée comporte en ses deux faces externes des informations lisibles. Toutefois, un tel montage a l'inconvénient de nécessiter une manipulation délicate et onéreuse.

Par ailleurs, pour faciliter le contrôle et l'acheminement des bagages, il est demandé par les organisations internationales de transport aérien que les étiquettes soient pourvues d'une pluralité de tronçons détachables selon des lignes d'affaiblissement lors des escales successives du trajet du bagage marqué par l'étiquette.

La solution précédente consistant à superposer les extrémités d'une étiquette pose un problème difficile à résoudre à savoir assurer la parfaite superposition des lignes d'affaiblissement desdits tronçons d'étiquette.

L'invention vient apporter une solution à ces problèmes.

Un but de l'invention est de proposer un procédé d'impression recto-verso, d'une étiquette spécialisée, en particulier d'une étiquette à bagage, notamment pour le transport aérien ainsi que son dispositif de mise en oeuvre.

Un autre but de l'invention vise à obtenir une étiquette comportant une pluralité de tronçons détachables sur lesquels sont imprimées, recto-verso, des informations relatives au possesseur du

bagage marqué par l'étiquette et des informations relatives au trajet suivi par ledit bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

Un autre but de l'invention est de proposer une étiquette destinée à être attachée autour d'une poignée d'un bagage et comportant des informations lisibles à distance quelle que soit la position d'attache de l'étiquette.

L'invention porte sur un procédé d'impression d'une étiquette spécialisée, en particulier d'une étiquette à bagage, notamment pour transport aérien.

Selon une définition générale de l'invention, le procédé comprend les étapes suivantes :

- a) faire défiler à partir d'un magasin une bande de papier continu présentant des lignes d'affaiblissement prédéterminées, au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons de l'étiquette de bagage,
- b) prendre une position de référence sur l'étiquette,
- c) imprimer en deux postes successifs des informations voulues, sur chaque tronçon d'étiquette, d'une manière recto-verso,
- d) découper l'étiquette ainsi complétée en sa ligne d'affaiblissement d'extrémité, en vue de la délivrance de cette étiquette.

Selon un mode de réalisation préféré du procédé selon l'invention, chaque tronçon comprend des informations de type code à barres propres à identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

Selon une autre caractéristique du procédé selon l'invention, la bande de papier est thermosensible et l'impression des informations est du type thermique.

Selon encore une autre caractéristique du procédé selon l'invention, l'étiquette comprend une ouverture pré-découpée de la forme d'un trou de serrure et la position de référence est prise sur cette ouverture pré-découpée.

L'invention porte également sur une étiquette obtenue par le procédé selon l'invention.

Selon une définition générale de l'invention, l'étiquette est constituée d'une feuille de papier allongée, de forme rectangulaire, comprenant une pluralité de tronçons propres à être détachés selon des lignes d'affaiblissement pour une partition ultérieure desdits tronçons.

Selon une autre caractéristique de l'étiquette selon l'invention, chaque tronçon comprend d'une manière recto-verso, des informations de type code à barres propres à identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

Selon un aspect de l'étiquette selon l'invention, l'étiquette comprend une échancrure ménagée sur

chaque bord large de l'étiquette sensiblement en son milieu pour la subdiviser en une première zone comprenant une ouverture pré-découpée en forme de trou de serrure ménagée à proximité d'un premier bord étroit de l'étiquette et en une seconde zone pourvue d'une pluralité de tronçons d'étiquettes détachables selon des lignes d'affaiblissement, de telle sorte que le passage du second bord étroit de l'étiquette dans le trou de serrure jusqu'aux échancrures forme une boucle susceptible d'entourer une poignée d'un bagage.

L'invention a également pour objet un dispositif d'impression d'une étiquette spécialisée, en particulier d'une étiquette à bagage, notamment pour transport aérien, mettant en oeuvre le procédé selon l'invention.

Selon une définition générale du dispositif selon l'invention, le dispositif comprend :

- un magasin pour loger une bande de papier continu présentant des lignes d'affaiblissement prédéterminées au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons de l'étiquette,
- deux postes successifs d'impression pour imprimer des informations voulues sur chaque tronçon de l'étiquette d'une manière recto-verso,
- des premiers moyens d'entraînement pour faire défiler à partir du magasin la bande de papier continu devant les postes d'impression;
- des moyens de détection pour prendre une position de référence sur l'étiquette;
- des moyens de commande propres à mettre en marche les deux postes d'impression en réponse à la détection de la position de référence;
- des moyens de découpe pour découper l'étiquette en sa ligne d'affaiblissement d'extrémité; et
- des seconds moyens d'entraînement pour conduire à partir des deux postes successifs d'impression la bande de papier ainsi complétée devant les moyens de découpe en vue de la délivrance de cette étiquette.

Selon une autre caractéristique du dispositif selon l'invention, la bande de papier est de type thermosensible et les deux postes successifs d'impression comprennent des têtes d'impression thermiques coopérant chacune avec un galet enclume propre à entraîner l'étiquette concernée. Selon un autre aspect du dispositif selon l'invention, chaque tronçon d'étiquette comprend des informations de type code à barres imprimées de manière recto-verso, propres à identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

Selon un mode de réalisation préféré du dispositif selon l'invention, l'étiquette comprend une échancrure ménagée sur chaque bord large de l'étiquette, sensiblement en son milieu pour la subdiviser en une première zone comprenant une ouverture pré-découpée en forme de trou de serrure ménagée à proximité d'un premier bord étroit de l'étiquette et en une seconde zone pourvue d'une pluralité de tronçons d'étiquettes découpables selon des lignes d'affaiblissement, de telle sorte que le passage du second bord étroit de l'étiquette dans le trou de

serrure jusqu'aux échancrures forme une boucle susceptible d'entourer une poignée d'un bagage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à l'examen de la description détaillée ci-après, et des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique d'un mode de réalisation préféré du dispositif selon l'invention; et

- la figure 2 représente un exemple d'une étiquette obtenue par ledit dispositif selon l'invention.

Les dessins annexés comportent à de nombreux titres des éléments de caractère certain. Ils pourront donc non seulement servir à éclairer la description ci-après, mais aussi contribuer à la définition de l'invention, le cas échéant.

Comme représenté sur la figure 1, la présente invention fait usage d'une bobine 2 d'une bande de papier continu 4 (appelée ci-après ruban).

La bande de papier en continu peut être également conditionnée en paravent.

La bobine 2 alimente un déflecteur d'entrée 6. Dans l'exemple illustré, la bobine est située en dessus du déflecteur. On observera toutefois que l'alimentation par une bobine permet de placer le magasin de papier en une position quelconque par rapport au reste du dispositif.

L'introduction du ruban 4 s'effectue par un canal de guidage constitué ici de galets fous G1 et G2. Le galet G1 coopère par friction avec le galet G2. La partie basse du canal est définie par le prolongement rectiligne 8 du déflecteur 6. Le prolongement 8 se termine par une lèvre 10 qui coopérera avec les moyens d'impression que l'on décrira plus en détail ci-après.

Le ruban est ensuite conduit devant deux postes d'impression successifs IT1 et IT2 montés l'un derrière l'autre de chaque côté du ruban pour réaliser une double impression; à savoir :

- une impression amont pouvant être recto et
- une impression aval pouvant être verso.

Les postes d'impression IT1, respectivement IT2 sont constitués d'un corps C1, respectivement C2, prolongés d'une tête d'impression T1, respectivement T2. Un décrochement entre la tête et le corps de chaque poste d'impression incline le tra et du ruban.

A la sortie de la lèvre 10, le ruban est entraîné par un galet G3 monté en regard de la tête d'impression T1 pour entraîner le ruban ainsi que pour jouer le rôle d'enclume pour la tête d'impression T1.

De façon similaire, à la sortie du premier poste d'impression IT1, le ruban est pris en charge par un galet G4 monté en regard de la tête d'impression T2 pour entraîner le ruban ainsi que pour jouer le rôle d'enclume pour la tête d'impression T2.

Un moteur d'entraînement M, représenté en trait tireté, entraîne les galets G3 et G4 pour faire défiler le ruban devant les têtes d'impression T1 et T2. La pression exercée par les galets moteur G3 et G4 sur les têtes d'impression T1 et T2 permet de faire défiler le ruban devant lesdites têtes d'impression. Cette pression a une valeur maximale lorsque le ruban est perpendiculaire à la normale A1 définie par

la couple tête T1-galet G3 et à la normale A2 définie par le couple tête T2-galet G4.

A la sortie du second poste d'impression IT2, le ruban est conduit selon un canal de guidage rectiligne 12. Une barrière de détection constituée de deux détecteurs D1 et D2 disposés de part et d'autre du canal de guidage 12 détecte une position de référence définie sur le ruban.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le ruban présente des lignes d'affaiblissement prédéterminées au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons de l'étiquette. Une ouverture pré-découpée en forme de trou de serrure appelée par l'homme de l'art KEY HOLE est ménagée entre chaque ligne d'affaiblissement d'extrémité pour permettre la fixation de l'étiquette autour d'une poignée d'un bagage. Avantagusement, la position de référence est repérée par la barrière de détection sur cette ouverture pré-découpée.

Une unité de commande (non représentée) traite le signal représentatif de cette position de référence délivré par la barrière de détection et commande en réponse à ce signal, l'impression d'informations sur le ruban, de manière recto-verso. En d'autres termes, en réponse à la position de référence détectée par la barrière de détection D1, D2, l'unité de commande délivre un ordre d'impression aux deux postes d'impression qui sont maintenant correctement placés selon la position de référence. Le placement correct des têtes d'impression T1 et T2 s'effectue sous les ordres de l'unité de commande qui contrôle le mouvement des galets moteur G3 et G4 actionnés par le moteur M.

Ainsi, l'impression d'une manière recto-verso sur le ruban, s'effectue par l'intermédiaire du déplacement du ruban devant les têtes d'impression T1 et T2 qui travaillent de façon synchronisée et parallèle. Puisqu'elles ne sont pas placées au même endroit mais l'une derrière l'autre, les têtes d'impression impriment des informations différentes.

Les têtes d'impression T1, T2 sont montées pivotantes pour permettre d'une part en position haute le défilement du ruban devant lesdites têtes et d'autre part en position basse pour permettre en coopération avec les galets enclumes (G3, G4) l'impression d'informations voulues sur l'étiquette concernée.

Par exemple, les postes d'impression IT1 et IT2 sont des imprimantes thermiques vendues par la société MITSUBISHI (Japon) sous la référence N56 - 8E-S

Les postes d'impression IT1 et IT2 peuvent être des imprimantes à transfert thermique. Dans ce cas, malgré la pression exercée par les galets G3 et G4, un ruban encreur peut être placé entre les têtes d'impression T1 et T2 et la bande de papier défilant devant lesdites têtes d'impression T1 et T2.

La pression exercée par chaque couple (G3-T1 et G4-T2) est suffisamment importante pour éviter tout glissement entre la position théorique du ruban qui est déterminée par la position de référence repérée par la barrière de détection D1, D2 et la position réelle du ruban devant les têtes d'impression.

Une fois que l'impression des informations a été

achevée sur les faces concernées du ruban, celui-ci est conduit selon un canal de guidage 12 vers un poste de découpe 14 et une nouvelle étiquette peut être introduite devant les deux postes d'impression IT1, IT2. Le canal de guidage 12 coopère en sa première lèvre de sortie 15 avec le poste de découpe 14.

Le poste de découpe 14 est un massicot électromagnétique comprenant un électro-aimant EM1 possédant un plongeur EM2 muni d'un rappel élastique EM3 qui supporte la pièce de découpe EM4 du massicot en coopération avec un billot EM5. Le billot EM5 possède une fente centrale EM6 dans laquelle prend appui la pièce de découpe EM4. Le rappel élastique EM3 permet le retour de la pièce de découpe EM4 dans une position normale remontée (sur la figure 1, la pièce EM4 est illustrée en position de découpe).

Le canal de guidage rectiligne 12 est prolongé après le poste de découpe 14 jusqu'à sa seconde lèvre de sortie 16 qui coopère avec deux galets de guidage G5 et G6, montés fous. Le galet G5 coopère par friction avec le galet G6.

Le ruban est maintenu tendu d'un côté entre ces deux galets G5 et G6 et de l'autre côté entre le galet G3 et la tête T2 du poste d'impression aval IT2 pour permettre sous le contrôle de l'unité de commande la séparation de l'étiquette vis-à-vis du ruban. Cette séparation s'effectue selon les lignes d'affaiblissement d'extrémité de l'étiquette par la descente de la pièce de découpe EM4 présentant un bord émoussé sur le ruban maintenu tendu.

Immédiatement derrière la paire de galets G5 et G6, il est prévu un dispositif de sortie d'étiquettes ainsi découpées, défini par deux pièces 20 et 22 dont les extrémités amincies en regard définissent la fente de sortie 18.

Une fois que la découpe a été achevée sur l'étiquette concernée, celle-ci est délivrée en sortie par la fente 18, et une nouvelle étiquette peut être introduite devant le poste de découpe.

Selon une variante de l'invention, l'usage du poste de découpe 14 est supprimé. Ainsi l'étiquette est dirigée en sa fente de sortie 18 sans être séparée vis-à-vis de la bande de papier continu 4.

La délivrance de l'étiquette s'effectue en tirant sur son extrémité libre et en l'arrachant de la bande de papier continu selon sa ligne d'affaiblissement d'extrémité.

Sur la figure 2, on a représenté un exemple d'étiquette obtenue par la présente invention.

L'étiquette 25 est de forme allongée rectangulaire. Elle est réalisée à partir d'une feuille de papier thermosensible. On a représenté sur la partie A de la figure 2 le côté verso de l'étiquette 25 et sur la partie B de la figure 2, le côté recto. L'étiquette 25 comprend des échancrures 27 ménagées sur chaque bord large 29 de l'étiquette 25 sensiblement en son milieu. Ces échancrures 27 subdivisent l'étiquette 25 en une première zone 31 et en une seconde zone 33.

La première zone 31 comprend une ouverture pré-découpée 35 en forme de trou de serrure ménagée à proximité d'un bord étroit 37 de l'étiquette.

La seconde zone 33 est pourvue d'une pluralité de tronçons d'étiquette individualisés sur la figure 2A en 39-AV à 39-DV et sur la figure 2B en 39-AR à 39-DR. Ces tronçons d'étiquette sont détachables selon des lignes d'affaiblissement 41 pour une partition ultérieure définie selon le trajet du bagage marqué par l'étiquette.

Avantageusement, le tronçon 39-DV est destiné à servir de coupon de contrôle. Il comprend par exemple des informations relatives au reçu du bagage marqué par l'étiquette.

Le tronçon 39 D-R, c'est-à-dire l'envers du tronçon 39 DV est exempt d'information. Il est par exemple enduit de colle en vue de le positionner sur un document remis au passager (billet d'avion, ...)

Les postes d'impression IT1 et IT2 décrits ci-avant impriment des informations 43 de type code à barres permettant d'identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage. Ces informations 43 sont susceptibles d'être lues à distance par des scanners en vue de faciliter l'acheminement ainsi que le contrôle des bagages.

La fixation d'une telle étiquette 25 autour d'une poignée d'un bagage s'effectue en passant jusqu'aux échancrures 27 le second bord étroit 45 de l'étiquette dans le trou de serrure 35 pour former une boucle entourant une poignée du bagage. La première zone 31 de l'étiquette sert ainsi de boucle pour entourer la poignée du bagage. La seconde zone 33 sert à personnaliser l'étiquette ainsi qu'à une partition ultérieure des tronçons d'étiquette selon le trajet suivi par le bagage.

Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit, mais s'étend au contraire à toute variante incluse dans le cadre des revendications ci-après.

Revendications

1. Procédé d'impression d'une étiquette spécialisée, en particulier d'une étiquette à bagage, notamment pour transport aérien, caractérisé par les étapes suivantes :

- a) faire défiler à partir d'un magasin (2) une bande de papier continu (4) présentant des lignes d'affaiblissement prédéterminées (41), au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons (39) de l'étiquette à bagage,
- b) prendre une position de référence (35) sur l'étiquette,
- c) imprimer en deux postes successifs (IT1, IT2) des informations voulues (43), sur chaque tronçon d'étiquette (39), d'une manière recto-verso, et
- d) découper l'étiquette ainsi complétée, en sa ligne d'affaiblissement d'extrémité, en vue de la délivrance de cette étiquette.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que les informations (43) imprimées sur chaque tronçon d'étiquette (39) comprennent des codes à barres propres à identifier le

bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le papier est thermosensible et en ce que l'impression des informations sur chaque tronçon (39) de l'étiquette est de type thermique.

4. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'étiquette (25) comprend une ouverture pré-découpée (35) en forme de trou de serrure pour son attache autour d'une poignée du bagage et en ce que la position de référence est prise sur cette ouverture pré-découpée (35).

5. Etiquette obtenue par le procédé selon les revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'étiquette est constituée d'une feuille de papier comprenant une pluralité de tronçons (39) propres à être détachés selon des lignes d'affaiblissement (41) pour une partition ultérieure desdits tronçons.

6. Etiquette selon la revendication 5, caractérisée en ce que chaque tronçon (39) comprend d'une manière recto-verso des informations imprimées sous la forme de code à barres propre à identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure selon ledit trajet.

7. Etiquette selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'une feuille de papier thermosensible recto-verso.

8. Etiquette selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'elle comprend une échancrure (27) ménagée sur chaque bord large (29) de l'étiquette, sensiblement en son milieu pour la subdiviser en une première zone (31) comprenant une ouverture pré-découpée (35) en forme de trou de serrure ménagée à proximité d'un bord étroit (37) de l'étiquette et en une seconde zone (33) pourvue d'une pluralité de tronçons d'étiquette (39) découposables selon des lignes d'affaiblissement (41), de telle sorte que le passage du second bord étroit (45) dans le trou de serrure (35) jusqu'aux échancrures (27) forme une boucle susceptible d'entourer une poignée d'un bagage.

9. Dispositif d'impression d'une étiquette spécialisée, en particulier d'une étiquette de bagage, notamment pour transport aérien, selon les revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison :

- un magasin (2) pour loger une bande de papier continu (4) présentant des lignes d'affaiblissement prédéterminées (41) au format de découpe et de partition ultérieure de tronçons (39) de l'étiquette;
- deux postes successifs d'impression (IT1, IT2) pour imprimer des informations voulues (43) sur chaque tronçon (39) de l'étiquette d'une manière recto-verso;

- des premiers moyens d'entraînement (G1, G2) pour faire défiler à partir du magasin la bande de papier continu devant les postes d'impression (IT1, IT2);

- des moyens de détection (D1, D2) pour prendre une position de référence sur l'étiquette;

- des moyens de commande propres à mettre en marche les deux postes d'impression (IT1, IT2) en réponse à la détection de la position de référence;

- des moyens de découpe (14) pour découper l'étiquette en sa ligne d'affaiblissement d'extrémité; et

- des seconds moyens d'entraînement (G5, G6) pour conduire à partir des deux postes successifs d'impression (IT1, IT2) la bande de papier ainsi complétée devant les moyens de découpe (14) en vue de la délivrance de cette étiquette.

10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que les deux postes d'impression (IT1, IT2) comprennent chacun une tête d'impression thermique (T1, T2) coopérant chacune avec un galet enclume (63, 64) propre à entraîner l'étiquette concernée.

11. Dispositif selon la revendication 9 ou 10,

caractérisé en ce que chaque tronçon d'étiquette comprend des informations de type code à barres imprimées de manière recto-verso, propres à identifier le bagage marqué par l'étiquette ainsi que des informations relatives aux escales successives du trajet suivi par le bagage, en vue d'une partition ultérieure des tronçons selon ledit trajet.

12. Dispositif selon l'une des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que l'étiquette (25) comprend une échancrure (27) ménagée sur chaque bord large (29) de l'étiquette, sensiblement en son milieu pour la subdiviser en une première zone (31) comprenant une ouverture pré-découpée (35) en forme de trou de serrure ménagée à proximité d'un bord étroit (37) de l'étiquette et en une seconde zone (33) pourvue d'une pluralité de tronçons d'étiquette (39) découpables selon des lignes d'affaiblissement (41), de telle sorte que le passage du second bord étroit de l'étiquette (45) dans le trou de serrure (35) jusqu'aux échancrures (27) forme une boucle susceptible d'entourer une poignée d'un bagage.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

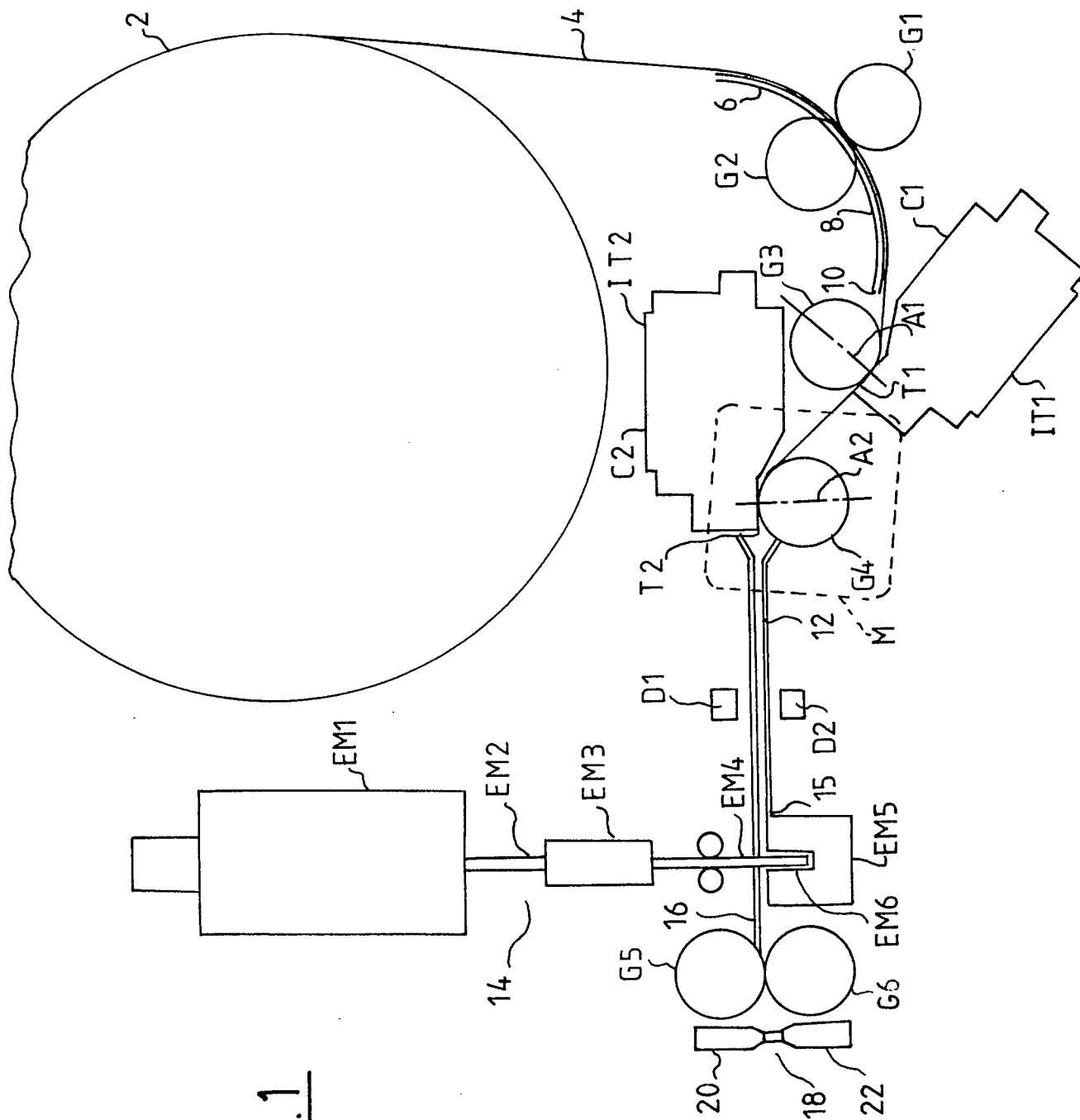
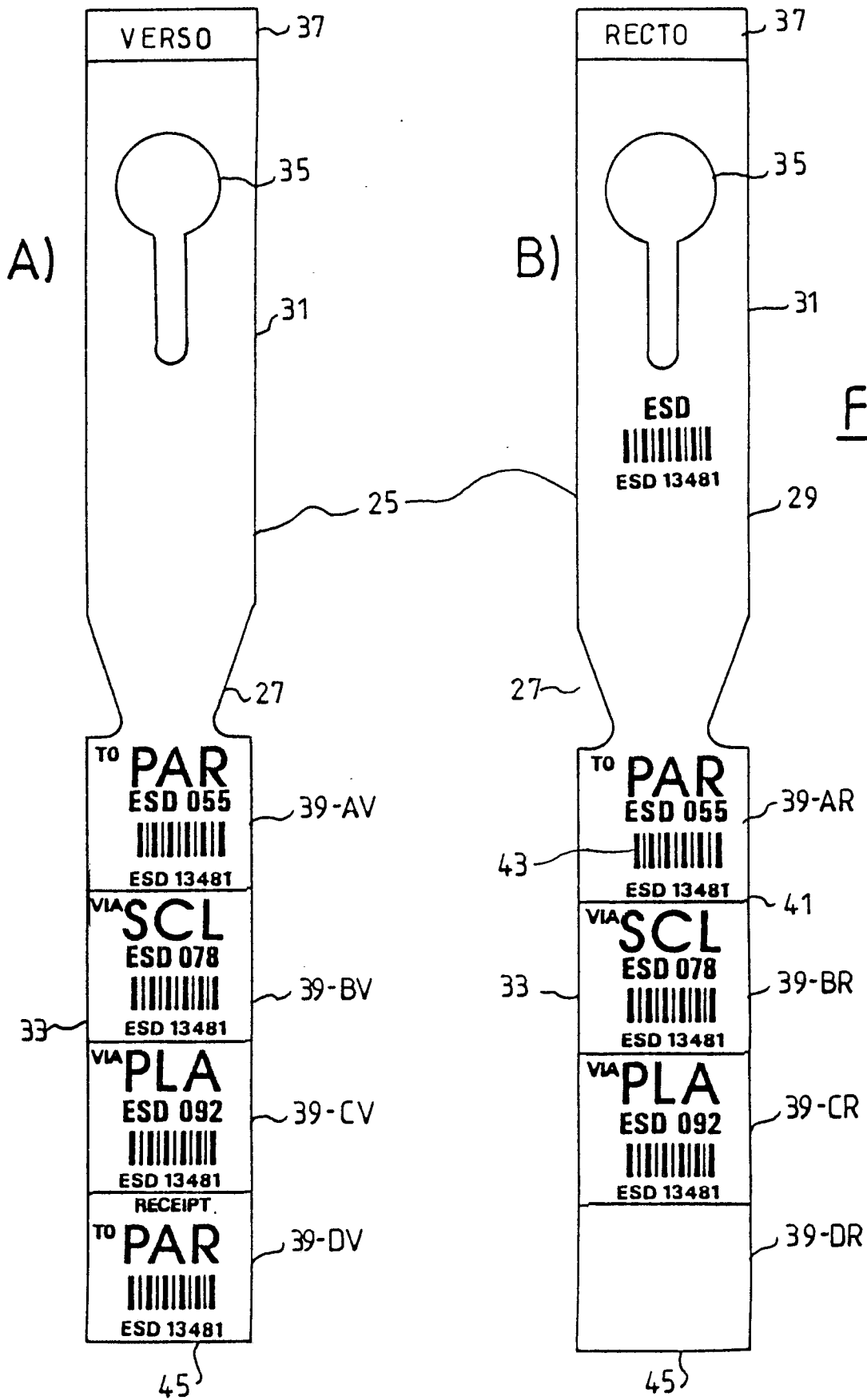


FIG. 1





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	EP-A-142855 (KANZAKI PAPER MANUFACTURING COMPANY) * le document en entier * ---	1-4, 9, 10	B65H35/10 B41L1/14 B65H23/188
A	US-A-4375189 (BERNER) * le document en entier * ---	1	
A	US-A-3697300 (VON HOFE) * le document en entier * ---	1	
A	US-A-4544437 (GIBSON) * le document en entier * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
Lieu de la recherche LA HAYE			Examineur EVANS A.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			